

# Réforme Rameau

## Partie 1 : consignes de catalogage - 2019

---

### Table des matières

<b>RAMEAU SE RÉFORME</b>	<b>2</b>
<b>NOUVELLES PRATIQUES PUBLIEES EN 2019</b>	<b>3</b>
<b>1. L'ordre de construction</b>	<b>3</b>
1.1 L'ordre "concept -- lieu -- temps" dans les autorités construites	4
1.2 L'ordre "concept -- lieu -- temps" dans les constructions par éléments	4
1.3 Indexer avec des autorités construites	5
1.4 Littérature : la place de la subdivision de sujet	7
1.5 Étude d'un thème en littérature ou en art	7
1.6 "Appréciation", "Censure", "Étude et enseignement" et subdivision chronologique	8
<b>2. Deux cas de désambiguïsation</b>	<b>11</b>
2.1 Géographie (discipline) vs Géographie	11
2.2 Histoire (discipline) vs Histoire	11
<b>3. Cas d'un concept associé à deux lieux</b>	<b>13</b>
3.1 "Frontières", "Relations extérieures"... : bilocalisation	13
3.2 "Colonies" et "Forces armées"	14
<b>Pour en savoir plus</b>	<b>14</b>

## RAMEAU SE RÉFORME

Les principes contenus dans le [rapport](#) sur la réforme de Rameau publié en 2017 vont entrer progressivement en vigueur, sur une [durée](#) prévue de cinq ans. Ils remettent profondément en cause la syntaxe, rendant de ce fait le [Guide d'indexation Rameau](#) en partie obsolète. Toutefois tant que le chantier de fusion des listes de subdivisions par domaines n'est pas achevé, le choix a été fait de le laisser à la disposition des utilisateurs de Rameau.

À terme un nouveau Guide sera disponible, qui réunira nouvelles pratiques et éléments pérennes de l'ancien Guide d'Indexation Rameau.

Aujourd'hui, la première étape de la réforme se met en place et justifie l'existence de ce document transitoire, qui expose **les principales nouveautés de l'année 2019**.

Ce document reprend la [présentation des nouvelles pratiques de catalogage](#) créée et publiée par le Centre National Rameau et la BnF en juin 2019, que l'ABES a traduite en Unimarc/Sudoc pour les besoins des réseaux.

## NOUVELLES PRATIQUES PUBLIÉES EN 2019

### 1. L'ordre de construction

Un des objectifs majeurs de la première étape de la réforme, en 2019, est de rendre prédictible la chaîne d'indexation, ce qui suppose de tendre vers un modèle unique :

**concept<sup>1</sup> -- lieu** (subdivision géographique) -- **temps** (subdivision chronologique)<sup>2</sup>

Il est à noter que, si cet ordre figurait déjà dans l'ancien Guide d'Indexation Rameau, il était dans les faits très souvent remis en cause : le principal obstacle venait de la distinction entre les concepts admettant une subdivision géographique et ceux qui ne l'admettaient pas.

- **Cet obstacle est maintenant levé puisque tous les concepts admettent une subdivision géographique et que, corrélativement, tous les noms géographiques peuvent servir à localiser, à l'exception des autorités construites "lieu -- temps"<sup>3</sup>.**

#### EXEMPLE

Avant janvier 2019 : "**Conditions sociales**" (ppn 02766435X) n'admettait pas la subdivision géographique. Elle était donc placée après le nom géographique dans la chaîne d'indexation :

→ B/606 \$a Femmes \$y Italie \$x Conditions sociales

Désormais : "Conditions sociales" (qui conserve le même ppn 02766435X) admet la subdivision géographique et doit donc être placée avant le nom géographique dans la chaîne d'indexation :

→ B/606 \$a Femmes \$x Conditions sociales \$y Italie

<sup>1</sup> On pourra donc trouver, le cas échéant : concept 1 (élément initial du point d'accès) -- concept 2 (subdivision) -- concept 3 (subdivision) -- lieu -- temps

<sup>2</sup> Corrélativement la construction lieu -- subdivision de sujet n'est plus en vigueur.

<sup>3</sup> Exemple : France -- 843-987

## 1.1 L'ordre "concept -- lieu -- temps" dans les autorités construites

Les autorités construites Rameau "lieu -- concept -- temps" sont devenues des autorités "concept -- lieu -- temps".

### EXEMPLE

Avant mai 2019 : "France -- Politique et gouvernement -- 1814-1830" (ppn 028905709) était une autorité de type nom géographique (Tg), avec une étiquette A/215 :

→ A/215 \$a France -- Politique et gouvernement -- 1814-1830

Désormais : l'autorité a été inversée pour commencer par le nom commun et devenir "Politique et gouvernement -- France -- 1814-1830" (qui conserve le même ppn 028905709), autorité de type nom commun (Td), avec une étiquette A/250 :

→ A/250 \$a Politique et gouvernement -- France -- 1814-1830

## 1.2 L'ordre "concept -- lieu -- temps" dans les constructions par éléments

L'ordre "concept -- lieu -- temps" s'applique désormais également quand le catalogueur construit lui-même son indexation, par éléments.

### EXEMPLE

Avant mai 2019 : "Vie intellectuelle" (ppn 027255670) était une subdivision aux lieux. A ce titre, elle était donc placée après le nom géographique dans la chaîne d'indexation :

→ B/607 \$a Maroc \$x Vie intellectuelle

Désormais : "Vie intellectuelle" (qui conserve le même ppn 027255670) est un nom commun comme les autres et peut donc être utilisée en élément initial du point d'accès :

→ B/606 \$a Vie intellectuelle \$y Maroc

### 1.3 Indexer avec des autorités construites

Certaines autorités construites Rameau peuvent, à l'indexation, se révéler incompatibles avec le respect de l'ordre "concept -- lieu -- temps".

○ LES AUTORITES CONSTRUITES "CONCEPT -- TEMPS"

- Si la ressource requiert une précision supplémentaire de lieu, la règle est de **ne pas utiliser l'autorité construite et de privilégier une construction par éléments.**

Certaines autorités contiennent une note (zone A/330) invitant à mettre en œuvre, si nécessaire, une construction par éléments.

EXEMPLE

"**Dessin -- 18e siècle**" (ppn 169553655) comporte une zone de note (A/330) précisant que "*Les documents sur le dessin au 18e siècle dans un lieu précis se trouvent sous des vedettes-matière du type : Dessin -- [subdivision géographique] -- 18e siècle.*"

Ainsi pour un sujet portant sur le dessin français au 18<sup>e</sup> siècle, on n'indexera pas avec l'autorité construite :

➔ B/606 \$a Dessin -- 18<sup>e</sup> siècle \$y France

Mais bien avec une construction par éléments :

➔ B/606 \$a Dessin \$y France \$z 18<sup>e</sup> siècle

D'autres notices ne comportent pas de zone de note.

EXEMPLE

"**Philosophie -- 18e siècle**" (ppn 027497917) ne comporte pas de zone de note.

Pour autant, si une précision de lieu est nécessaire, on privilégiera la construction par éléments.

Ainsi pour un sujet portant sur la philosophie française du 18<sup>e</sup> siècle, on n'indexera pas avec l'autorité construite :

➔ B/606 \$a Philosophie -- 18<sup>e</sup> siècle \$y France

Mais bien avec une construction par éléments :

➔ B/606 \$a Philosophie \$y France \$z 18<sup>e</sup> siècle

○ LES AUTORITES CONSTRUITES "CONCEPT -- LIEU -- TEMPS "

Elles correspondent a priori à l'ordre souhaité.

- **Si toutefois la ressource requiert une précision supplémentaire de lieu, la règle, ici encore, est de **ne pas utiliser l'autorité construite et de privilégier une construction par éléments.****

EXEMPLE

"Peinture -- Japon -- 20e siècle" (ppn 032977522) a bien l'ordre souhaité "concept -- lieu -- temps".

Pour autant, si le sujet nécessite une précision de localisation, on privilégiera la construction par éléments.

Ainsi pour un sujet portant sur la peinture japonaise de Kyoto au 20<sup>e</sup> siècle, on n'indexera pas avec l'autorité construite :

➔ B/606 \$a Peinture -- Japon -- 20e siècle \$y Kyoto (Japon)

Mais bien avec une construction par éléments :

➔ B/606 \$a Peinture -- Japon \$y Kyoto (Japon) \$z 20e siècle



**La règle de la localisation indirecte**, qui impose l'ajout du nom de pays en subdivision géographique devant le nom d'une ville ou d'un lieu utilisé en subdivision, **devrait être supprimée.** Il est donc **inutile de déconstruire une autorité construite sous la forme "concept -- nom de ville (nom de pays)"** pour qu'elle soit sous la forme "concept -- nom de pays -- nom de ville (pays)".

EXEMPLE

Suite au processus de retournement au lieu (voir 1.1.), l'ancienne autorité "Venise (Italie) -- Mœurs et coutumes" est devenue "**Mœurs et coutumes -- Venise (Italie)**" (ppn 030856892). **Elle doit désormais être utilisée telle quelle**, et ne doit pas être déconstruite au profit d'une construction par élément pour être rendue conforme à la règle de la localisation indirecte.

Ainsi, pour un sujet portant sur les coutumes de la ville de Venise, on n'indexera pas avec une construction par élément :

➔ B/606 \$a Mœurs et coutumes \$y Italie \$y Venise (Italie)

Mais bien avec l'autorité construite déjà existante :

➔ B/606 Mœurs et coutumes -- Venise (Italie)

## 1.4 Littérature : la place de la subdivision de sujet

En littérature, le Guide d'Indexation Rameau préconisait jusqu'alors un ordre particulier qui rejetait la subdivision de sujet à la fin de la chaîne.

- **Il convient désormais d'abandonner cet ordre particulier et de construire en respectant l'ordre "concept -- lieu -- temps", que ce soit dans le cas d'autorité construite ou pas.**

### EXEMPLE 1

Avant : les règles relatives à la littérature imposaient le rejet des subdivisions de sujet en fin de chaîne d'indexation :

➔ B/606 \$a Littérature coréenne \$z 18e siècle \$x Aspect économique

Désormais : cet ordre particulier est abandonné au profit d'une construction respectant l'ordre "concept--lieu--temps" :

➔ B/606 \$a Littérature coréenne \$x Aspect économique \$z 18e siècle

### EXEMPLE 2

Avant : L'autorité construite "Littérature française -- 18<sup>e</sup> siècle" (ppn 027862119) imposait de placer la subdivision de sujet en fin de chaîne :

➔ B/606 \$a Littérature française -- 18<sup>e</sup> siècle \$x Aspect économique

Désormais : la subdivision de sujet doit être placée directement après le sujet dans la chaîne d'indexation. Cela suppose de ne plus utiliser l'autorité construite et de privilégier une construction par éléments :

➔ B/606 \$a Littérature française \$x Aspect économique \$z 18e siècle

## 1.5 Étude d'un thème en littérature ou en art

Les subdivisions :

- "Dans l'art" (ppn 027966216),
- "Dans la littérature" (ppn 028054679),
- Et "Au cinéma" (ppn 030077796)

**sont désormais localisables - et datables le cas échéant.**

### EXEMPLE

Avant : l'autorité "**Au cinéma**" (ppn 030077796) ne pouvait pas être suivie d'une subdivision géographique. Pour un sujet portant sur les animaux dans le cinéma américain depuis les années 1990, on indexait avec deux zones :

- B/606 \$a Animaux \$x Au cinéma
- B/606 \$a Cinéma \$y États-Unis \$z 1990-...

Désormais : on peut localiser et dater l'autorité "Au cinéma" (qui conserve le même ppn 030077796). Une seule zone d'indexation suffit donc :

- B/606 \$a Animaux \$x Au cinéma \$y États-Unis \$z 1990-...

**NB** : si on souhaite préciser le genre artistique, on peut ajouter une indexation avec ce genre suivi de "Thèmes, motifs" (ppn 02778987X). **Dans ce cas, "Thèmes, motifs" reste le dernier élément de la chaîne d'indexation.**

#### EXEMPLE

Pour un sujet portant sur les enfants dans la peinture française du 18<sup>e</sup> siècle, on indexe désormais :

- B/606 \$a Enfants -- Dans l'art \$y France \$z 18e siècle
- B/606 \$a Peinture -- France -- 18<sup>e</sup> siècle \$x Thèmes, motifs

### 1.6 "Appréciation", "Censure", "Étude et enseignement" et subdivision chronologique

Jusqu'à présent, en littérature, en art et en musique, certaines nuances de sens étaient exprimées par la syntaxe, c'est-à-dire par des variations de la place des autorités dans la chaîne d'indexation. C'est le cas des indexations comportant à la fois les concepts "**Appréciation**" (ppn 02779489X), "**Censure**" (ppn 027285529) ou "**Étude et enseignement**" (ppn 027789853) **accompagnés d'une subdivision chronologique.**

Outre le fait qu'elle créait une exception par rapport à l'ordre souhaité, cette syntaxe particulière avait également l'inconvénient de ne s'appliquer qu'à certains domaines précis alors que les concepts "Appréciation", "Censure" ou "Étude et enseignement" sont susceptibles d'un emploi plus large.



- Quel que soit le domaine concerné, il convient désormais de **respecter l'ordre "concept -- lieu -- temps" et d'exprimer, si nécessaire, les nuances de sens uniquement au moyen d'une double indexation.**

#### EXEMPLES

Pour un sujet portant sur l'enseignement de la littérature française **du 18<sup>e</sup> siècle** :

Avant :

→ B/606 \$a Littérature française -- 18e siècle \$x Étude et enseignement

Désormais :

→ B/606 \$a Littérature française -- 18e siècle

→ B/606 \$a Littérature française \$x Etude et enseignement

Pour un sujet portant sur l'enseignement, **au 18<sup>e</sup> siècle**, de la littérature française :

Avant :

→ B/606 \$a Littérature française \$x Étude et enseignement \$z 18e siècle

Désormais : la même syntaxe continue à s'appliquer.

→ B/606 \$a Littérature française \$x Étude et enseignement \$z 18e siècle

Pour un sujet portant sur la réception de l'art français du 18<sup>e</sup> siècle :

Avant :

→ B/606 \$a Art -- France -- 18e siècle \$x Appréciation

Désormais :

→ B/606 \$a Art -- France -- 18e siècle

→ B/606 \$a Art -- Appréciation

Pour un sujet portant sur la réception de l'art en Allemagne au 19<sup>e</sup> siècle :

Avant :

→ B/606 \$a Art -- Appréciation \$y Allemagne \$z 19e siècle

Désormais : la même syntaxe continue à s'appliquer.

→ B/606 \$a Art -- Appréciation \$y Allemagne \$z 19e siècle

Pour un sujet portant sur la réception, au 19<sup>e</sup> siècle, de l'art allemand :

Avant :

→ B/606 \$a Art -- Allemagne \$x **Appréciation** \$z 19e siècle

Désormais :

→ B/606 \$a Art -- Allemagne

→ B/606 \$a Art -- **Appréciation** \$z 19e siècle

Pour un sujet portant sur la réception de l'art français du 18<sup>e</sup> en Allemagne au 19<sup>e</sup> siècle, on indexe désormais :

→ B/606 \$a Art -- France -- 18e siècle

→ B/606 \$a Art -- **Appréciation** \$y Allemagne \$z 19e siècle

## 2. Deux cas de désambiguïisation

### 2.1 Géographie (discipline) vs Géographie

Jusqu'alors, c'était l'ordre des termes dans la chaîne d'indexation qui permettait de distinguer la géographie d'un lieu ("France -- Géographie") de la discipline géographique en tant qu'objet d'étude, dans un lieu ("Géographie -- France").

Dans la mesure où "**Géographie**" (ppn 027534510) s'emploie désormais en élément initial du point d'accès et admet une subdivision géographique, il est devenu nécessaire d'exprimer cette différence de sens dans le référentiel lui-même. À côté de "Géographie" a été créée l'autorité "**Géographie (discipline)**" (ppn 234853832).

- Désormais, on utilise : "**Géographie**" (ppn 027534510) **pour l'étude de la géographie d'un lieu** et "**Géographie (discipline)**" (ppn 234853832) **pour l'étude de la géographie en tant que discipline.**

#### EXEMPLES

Pour un sujet portant sur la géographie de l'Italie, on indexe désormais:

➔ B/606 \$a **Géographie** \$y Italie

Pour un sujet portant sur la discipline géographique en tant qu'objet d'étude, en Italie, on indexe désormais :

➔ B/606 \$a **Géographie (discipline)** \$y Italie

### 2.2 Histoire (discipline) vs Histoire

La même difficulté a été résolue de façon légèrement différente dans le cas d'"Histoire".

"**Histoire**"(ppn 02726470X) utilisée en subdivision renvoie à une période chronologique. Mais utilisée en élément initial du point d'accès, "Histoire" correspond à la discipline historique. En conséquence, une nouvelle autorité a été créée : "**Histoire (discipline)**" (ppn 234853859).

- Désormais on utilise : "**Histoire (discipline)**" (ppn 234853859) **pour les documents sur la discipline historique ; "Histoire"** (ppn 02726470X) **pour exprimer une période chronologique étendue.**

## EXEMPLES

Pour un sujet portant sur la discipline historique en France, on indexe désormais :

→ B/606 \$a Histoire (discipline) \$y France

Pour un sujet portant sur l'histoire des bibliothèques françaises, on indexe désormais :

→ B/606 \$a Bibliothèques \$y France \$x Histoire



La nouvelle valeur chronologique de l'autorité "Histoire" (ppn 02726470X) sera rendue explicite par sa prochaine **transformation en subdivision chronologique**. Dans le Sudoc, la notice deviendra donc de type **Tz "Descripteur chronologique"** (au lieu de Td "Nom commun"). Par conséquent, **son enregistrement se fera à terme en sous-zone B/6XX \$z au lieu de la sous-zone B/6XX \$x. Corrélativement, l'autorité "Histoire" ne pourra pas être utilisée en élément initial du point d'accès (B/606 \$a). Un message d'information sera envoyé dès que la transformation sera effective.**

## EXEMPLE

Pour un sujet portant sur l'histoire des bibliothèques françaises, on indexe aujourd'hui :

→ B/606 \$a Bibliothèques \$y France \$x Histoire

Dès lors que l'autorité "Histoire" sera transformée en subdivision chronologique (type de notice d'autorité Tz au lieu de Td), on indexera :

→ B/606 \$a Bibliothèques \$y France \$z Histoire

### 3. Cas d'un concept associé à deux lieux

#### 3.1 "Frontières", "Relations extérieures"... : bilocalisation

Les concepts suivants<sup>4</sup> :

- "Relations"(ppn 027800334),
- "Relations extérieures" (ppn 027811255),
- "Relations économiques extérieures" (ppn 028246519),
- "Relations militaires" (ppn 027446697),
- "Commerce extérieur" (ppn 027796256),
- et "Frontières" (ppn 027517845)

sont susceptibles de mettre en jeu deux lieux, dans un cadre d'échange bilatéral. Jusqu'alors, il fallait faire deux indexations : "lieu 1 -- concept -- lieu 2" + "lieu 2 -- concept -- lieu 1".

- Désormais il n'y a plus **qu'une seule indexation, sous la forme "concept -- lieu -- lieu"**. Les lieux sont placés dans l'ordre alphabétique.

#### EXEMPLE

##### Avant :

Pour un sujet portant sur la frontière franco-belge, on devait faire deux indexations :

➔ B/607 \$a France \$x Frontières \$y Belgique

➔ B/607 \$a Belgique \$x Frontières \$y France

Désormais, et puisque "Frontières" est devenu un nom commun comme les autres, c'est-à-dire employable autant en élément initial de point d'accès qu'en subdivision, une seule indexation suffit :

➔ B/606 \$a Frontières \$y Belgique \$y France

**NB** : La même règle peut s'appliquer, le cas échéant, à trois lieux. **Au-delà, on indexera avec un lieu plus générique.**

<sup>4</sup> Attention : il s'agit bien d'une liste fermée de concepts.

### 3.2 "Colonies" et "Forces armées"

Il ne s'agit pas de relations bilatérales au sens strict, ce qui ne permet pas de recourir à la solution de la bilocalisation.

Pour les autorités composées des concepts "**Colonies**" et "**Force armées**", le choix a été fait de privilégier l'usage linguistique **en faisant suivre le concept d'un adjectif de nationalité**.

#### EXEMPLES

- L'autorité "**Colonies – France**" est devenue "**Colonies françaises**" (ppn 027264890)
- L'autorité "**Forces armées -- Etats-Unis**" est devenue "**Forces armées américaines**" (ppn 027805778)

Ainsi, pour un sujet portant sur la présence de l'armée américaine en Afghanistan, on indexe désormais :

**B/606 \$a Forces armées américaines \$y Afghanistan**

#### Pour en savoir plus

- > Guide Méthodologique du Sudoc : page [Application de la réforme Rameau](#)
- > Site du Centre National Rameau : page [Réformer Rameau](#) et plus particulièrement la [FAQ](#) consacrée à la réforme Rameau

Pour toute question : rendez-vous sur le [guichet d'assistance ABESstp](#)